

Secrétariat du Grand Conseil

QUE Numéro d'objet

*Interpellation présentée par le député :
Emmanuel Deonna*

Date de dépôt : 29.10.20

Question urgente écrite

Quel soutien du canton aux professionnels de la culture non-visés par la nouvelle loi COVID-19 sur la culture ?

Dans un communiqué de presse daté du 24 octobre prenant en compte la nouvelle donne sanitaire ainsi que sa gravité, la Task force culture nationale a souligné l'impact dévastateur de la pandémie pour tout le secteur de la culture, composé de très nombreux travailleurs indépendants et salariés intermittents.

La Task force nationale s'inquiète également du fait que beaucoup de cantons n'aient pas encore versé les compensations pour pertes de gains, ou ne les aient versées que partiellement pour les six derniers mois.

La situation est d'autant plus alarmante qu'avec la nouvelle mouture de la loi Covid-19 sur la culture, il n'est plus possible pour les employeurs.euses d'obtenir des RHT pour les CDD (contrats à durée déterminée).

Pendant l'été, l'association Action intermittence avait fait aux chambres fédérales une série de propositions pour un soutien à la reprise des activités pour les intermittentes et intermittents salariés du domaine de la culture au bénéfice de l'Assurance chômage.

Parmi les cosignataires des propositions d'Action Intermittence, on compte le SSFV (Syndicat suisse du film et de la vidéo), SUISA

(Coopérative des auteurs et éditeurs de musique), GSFA (Groupement suisse du film d'animation), SSA (Société suisse des auteurs et autrices), DANSE SUISSE (Association suisse des professionnels de la danse), SONART (Association suisse de musique), AROPA (Association romande de la production audiovisuelle), ARF (Association des réalisateurs et réalisatrices de films), VISARTE (Représentant des intérêts des artistes professionnels des arts visuels en Suisse), FGMC (Fédération genevoise des musiques de création), SIT (Syndicat interprofessionnel des travailleurs et travailleuses), RP danses (Rencontres professionnelles de danses - Genève) - t. (Professionnels du spectacle suisse), SSM (Syndicat suisse des masses medias), IMPRESSUM (Les journalistes suisses), ARTOS (Association professionnelle au service de la scène culturelle romande), SSRS (Syndicat suisse romand du spectacle), A*dS (Autrices et Auteurs de Suisse) et SUISSE CULTURE.

Au vu de ce qui précède, je remercie d'avance le Conseil d'Etat de bien vouloir apporter une réponse aux question suivantes :

- 1) Comment le canton a-t-il dépensé les montants que la Confédération a mis à disposition des cantons pour soutenir les entreprises et acteurs culturels pendant la première période d'indemnisation qui courrait du 28 février au 31 octobre 2020 ?
- 2) Pourquoi le canton n'a-t-il pas soutenu plus activement les mesures concernant les contrats à période déterminée dans la loi d'urgence COVID pour l'assurance-chômage, avec les RHT ?
- 3) Quel a été la position du canton de Genève lors des discussions lors des Conférences des cantons ayant traité de ce sujet ?